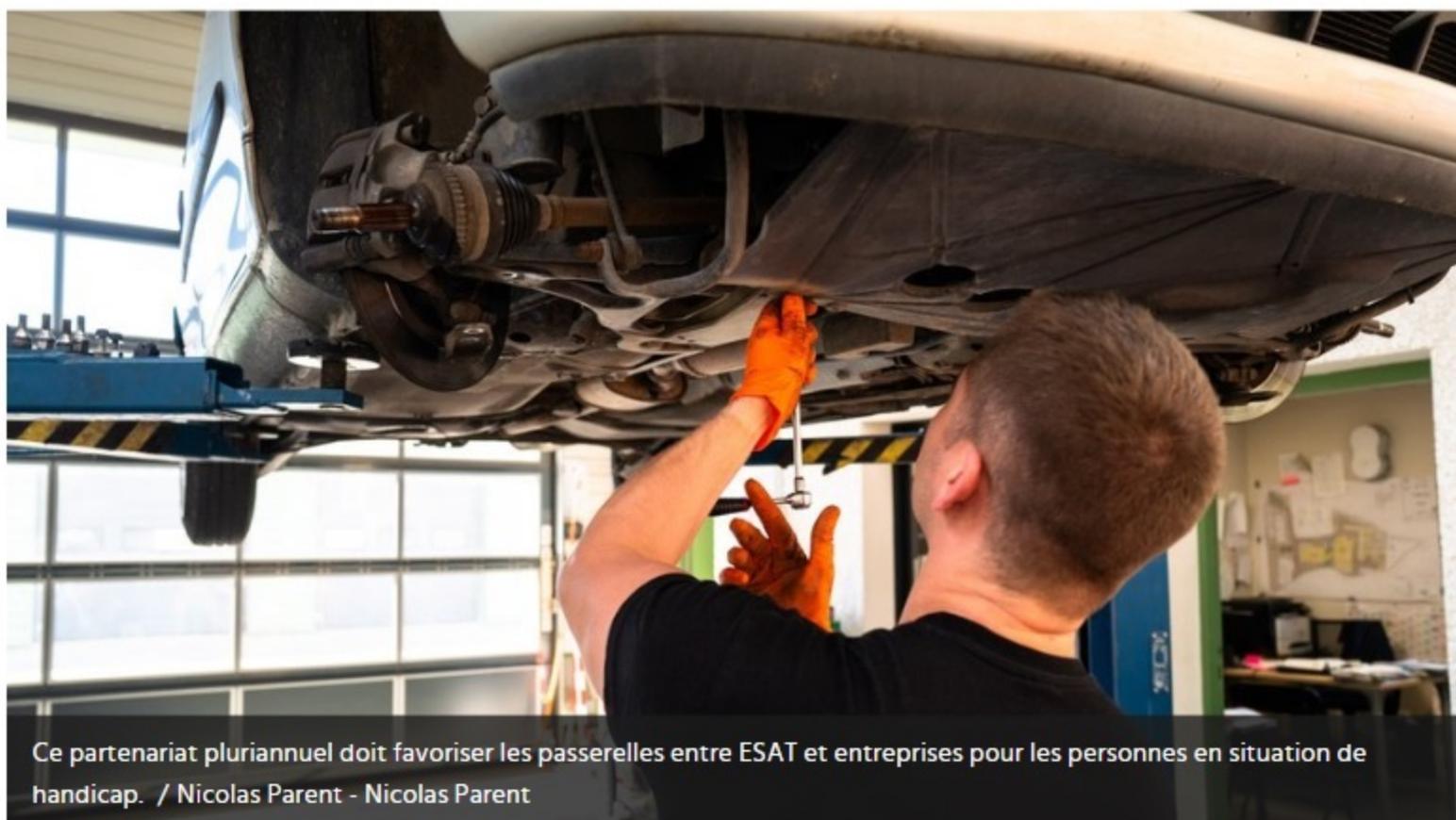


"Un pas vers l'entreprise" : Une convention pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap signée dans les Pyrénées-Orientales



Ce partenariat pluriannuel doit favoriser les passerelles entre ESAT et entreprises pour les personnes en situation de handicap. / Nicolas Parent - Nicolas Parent



Société, Emploi, Perpignan

Publié le 11/02/2025 à 18:09

Nicolas Monnet



00:00 / 02:19

Powered by ETX Majelan

Dans le département des Pyrénées-Orientales, une convention cadre vient d'être signée entre le Réseau pour l'Emploi et les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT). Cette initiative vise notamment à renforcer l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap souhaitant évoluer vers le monde de l'entreprise "ordinaire".

Une convention signée ce mardi 11 février 2025, 20 ans après la loi sur le handicap de 2005, prévoit une coopération accrue entre les acteurs du réseau pour l'emploi, dont France Travail, Cap Emploi et les Missions Locales, et les ESAT du département, représentés par plusieurs associations gestionnaires comme Joseph Sauvy, Val de Sournia, APAJH, Groupe Le Parc, UNAPEI 66 et Sésame Autisme.

L'objectif principal de ce partenariat pluriannuel est d'offrir un cadre structuré aux travailleurs en situation de handicap en leur permettant d'accéder à des opportunités en entreprise tout en conservant un droit au retour vers un ESAT en cas de besoin.

"La nouveauté, c'est que le service public de l'emploi s'adapte aux personnes en situation de handicap qui étaient en ESAT", explique Daniela Dubois-Piras, directrice départementale déléguée de France travail dans les Pyrénées-Orientales. "Grâce à cette convention, elles ont désormais la possibilité d'aller vers le milieu ouvert en entreprise normale ou en entreprise handi-adaptée. Les personnes qui sont en ESAT sont avant tout des travailleurs, des demandeurs d'emploi et nous les considérerons comme tel."

"Cela peut commencer par des stages"

"Là, tout le monde est signataire", se réjouit également Olivier Gousseau. Le directeur territorial de l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés), gestionnaire d'établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) dans les Pyrénées-Orientales, estime qu'il s'agit d'"un pas vers l'entreprise". "Mais nous ne voulons pas de marche forcée", tempère-t-il. "Cela peut commencer par des stages". "Ce qui prime, insiste-t-il, c'est la volonté de la personne d'aller vers l'entreprise. La personne doit exprimer son souhait."

La convention signée ce mardi doit permettre de créer un répertoire, un vivier d'entreprises adaptées ou sensibles à la problématique du handicap. Un dispositif qui doit être pleinement opérationnel au 1er janvier 2027, ainsi que le prévoit la convention-cadre nationale.